

# Communiqué

---

## **ACE AVIATION DÉPOSE SES ÉTATS FINANCIERS DU TROISIÈME TRIMESTRE ET ANNONCE LE RACHAT CONTRE ESPÈCES DU RESTE DE SES OBLIGATIONS DE PREMIER RANG CONVERTIBLES AINSI QUE SON INTENTION DE LANCER UNE OFFRE DE RACHAT SUBSTANTIELLE DE 20 M\$ VISANT SES ACTIONS**

MONTRÉAL, le 6 novembre 2009 – Gestion ACE Aviation Inc. (« ACE ») a déposé aujourd'hui ses états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés et le rapport de gestion s'y rapportant pour le troisième trimestre de 2009 et annoncé le rachat contre espèces du reste de ses obligations de premier rang convertibles. Par ailleurs, ACE a annoncé son intention de lancer une offre de rachat substantielle (l'« offre ») visant le rachat aux fins d'annulation d'actions à droit de vote variable de catégorie A et d'actions à droit de vote de catégorie B d'ACE d'un montant maximal de 20 M\$ (collectivement les « actions »).

### **Résultats du troisième trimestre**

ACE a inscrit un bénéfice d'exploitation consolidé (compte tenu des résultats d'Air Canada) de 68 M\$ pour le trimestre, contre un bénéfice d'exploitation de 105 M\$ au troisième trimestre de 2008.

ACE a déclaré un BAIILA (1) consolidé de 319 M\$ pour le troisième trimestre de 2009, en baisse de 27 M\$ par rapport au troisième trimestre de 2008.

Pour son troisième trimestre de 2009, ACE a dégagé un bénéfice net consolidé de 198 M\$.

### **Le point sur la stratégie**

Au 31 octobre 2009, l'actif d'ACE se composait essentiellement de 137 M\$ de trésorerie et équivalents, d'un prêt garanti de 150 M\$ à Air Canada et de ses 75 millions d'actions à droit de vote de catégorie B d'Air Canada, dont la valeur de marché à cette date s'établissait à 77 M\$. Par suite des placements d'actions réalisés par Air Canada à la fin octobre 2009, la participation d'ACE dans Air Canada a été réduite de 75 % à 27 %. Le passif d'ACE comprend des obligations de premier rang convertibles dont l'encours du capital se chiffre actuellement à 64 M\$ ainsi que de comptes créditeurs et charges à payer de 1 M\$.

Ces derniers mois, le conseil d'administration d'ACE a envisagé plusieurs moyens d'accroître le rendement pour les actionnaires. Le 5 novembre 2009, le Conseil a autorisé le rachat en espèces des obligations de premier rang convertibles, pour lequel le préavis requis a été envoyé aujourd'hui même au fiduciaire. Les obligations seront rachetées d'ici le 14 décembre 2009. De plus, conformément à l'objectif globale qui consiste à retourner les liquidités excédentaires aux actionnaires, ACE entend, sous réserve de la conformité à la réglementation applicable, lancer une offre de rachat substantielle de 20 M\$ visant ses actions. Des informations additionnelles

seront fournies avant le lancement de l'offre. Le Conseil continue d'examiner des alternatives en vue d'accroître le rendement pour les actionnaires, incluant des alternatives en ce qui concerne ses titres de créance et de participation dans Air Canada.

Pour un complément d'information sur les documents publics d'ACE, dont sa notice annuelle, veuillez consulter SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### **(1) Mesure financière hors PCGR**

Le BAIIALA est une mesure ne relevant pas des principes comptables généralement reconnus (PCGR) couramment utilisée dans le secteur du transport aérien pour évaluer le bénéfice avant intérêts, impôts, amortissement et locations d'avions. Cette mesure donne un aperçu des résultats d'exploitation avant les coûts de location d'avions, l'amortissement et la désuétude, coûts qui varient sensiblement d'une compagnie aérienne à l'autre en raison de la façon dont chacune finance son matériel volant et ses autres actifs. Comme le BAIIALA n'est pas une mesure conforme aux PCGR pour la présentation des états financiers et qu'il n'a pas de sens normalisé, il ne saurait être comparé à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés ouvertes. Le lecteur est invité à se reporter au Rapport de gestion d'ACE pour le troisième trimestre de 2009 pour un rapprochement du BAIIALA au résultat d'exploitation.

#### **MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS**

*Le présent communiqué renferme des énoncés prospectifs. Ces énoncés se reconnaissent à l'emploi de termes tels que « prévoir », « projeter », « pouvoir », « planifier » et « estimer », employés au futur et au conditionnel, et d'autres termes semblables, ainsi qu'à l'évocation de certaines hypothèses. Ces énoncés peuvent concerner entre autres les stratégies, les attentes, les activités planifiées ou les actions à venir. Comme, de par leur nature, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses, ils sont sujets à d'importants risques et incertitudes. Les prévisions ou projections ne sont donc pas entièrement assurées en raison, notamment, de la survenance possible d'événements externes ou de l'incertitude qui caractérise le secteur. À terme, les résultats réels peuvent donc différer sensiblement des résultats évoqués par ces énoncés prospectifs du fait de risques connus et inconnus, d'incertitudes et de l'action de divers facteurs, dont le coût de l'énergie, l'état du secteur, du marché, du crédit et de la conjoncture en général, les conflits armés, les attentats terroristes, l'évolution de la demande en fonction du caractère saisonnier du secteur, la capacité de réduire ses coûts d'exploitation et de comprimer ses effectifs, les relations du travail, négociations collectives ou conflits de travail, les questions de retraite, les taux de change et d'intérêt, l'évolution de la législation, de la réglementation ou de procédures judiciaires, les litiges actuels et éventuels avec des tiers ainsi que les facteurs dont il est fait mention dans les documents déposés par ACE auprès des autorités canadiennes des valeurs mobilières et, notamment, ceux qui sont identifiés sous la rubrique « Facteurs de risque » du rapport de gestion d'ACE du troisième trimestre daté du 6 novembre 2009. Les énoncés prospectifs du présent communiqué représentent les attentes d'ACE en date de son établissement, et ils peuvent changer ultérieurement. Toutefois, ACE n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif sauf si elle y est tenue en vertu de la réglementation en valeurs mobilières applicable.*

- 30 -

Renseignements : Des Beaumont (514) 205-7639

Internet: [aceaviation.com](http://aceaviation.com)